



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 OCTOBRE 2024 à 20 heures

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 octobre 2024

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe – Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK – Véronique BAUDRY – Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE , Conseillers Municipaux

EXCUSÉE: Nicole DUFOSSÉ, Conseillère Municipale (pouvoir donné à Paquerette PEYRIDIEUX)

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal
Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Edith NAUZE est nommée Secrétaire de Séance.

Le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire fait le point sur les travaux en cours et terminés :

* Les busages de fossés de la rue de Logerie sont terminés. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Courreau et les employés des services techniques. Madame le Maire les remercie pour la qualité de ce travail.

* En ce qui concerne la mise aux normes des sanitaires au club house pétanque, la maçonnerie est terminée. La plomberie aussi. Ces sanitaires ainsi que ceux du cimetière sont raccordés à l'assainissement collectif.

* Les travaux de réfection de la toiture du foyer devraient commencer rapidement en fonction de la météo.

* Le pont de la route de la Forêt va ouvrir très rapidement. Sur les conseils de l'entreprise qui a fait les travaux et de notre cabinet conseil, le pont sera limité aux véhicules de moins de 3,5 T.

* Tous les travaux de voirie prévus cette année sont terminés : la Mothe Soudanne, route de la Forêt, rues de Logerie, de Jamayau, de l'Isle, de Barthebrune et route du Fumat.

ORDRE DU JOUR

I – PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLUI-HD

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les principaux axes du PADD, présentés dernièrement lors de la réunion de concertation.

Il s'agit maintenant de débattre en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et d'acter la tenue de ce débat sans vote formel.

Madame le Maire rappelle que la CALI a prescrit son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Déplacement (PLUI-HD) le 23 septembre 2021.

1 - Ce PLUI-HD de la CALI a été élaboré selon plusieurs étapes :

- **le diagnostic du territoire** pour identifier les enjeux auxquels ce PLUI-HD devra répondre. Cette phase a fait l'objet de recueil d'informations à travers des rencontres avec les élus des communes de la CALI mais aussi les personnes publiques associées. Des ateliers thématiques ont été organisés à destination des élus. Le territoire a été découpé en quatre secteurs (Sud / Nord-Ouest / Nord Centre / Nord Est),

Ces ateliers ont concerné : l'urbanisme et l'habitat, la démographie et la mobilité, l'économie, l'agriculture et les services, l'environnement et la consommation d'espace, la capacité foncière et la densification.

- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** a été élaboré aussi par la réalisation d'ateliers thématiques afin de recueillir les souhaits des élus pour le territoire de la CALI et leur vision de ce territoire. Ces ateliers concernaient la démographie, l'habitat et l'environnement, l'économie, l'équipement et la mobilité.

Le PADD définit les grands objectifs fixés pour le territoire de la CALI dont les orientations générales sont :

- **les programmes d'orientations et d'actions (POA)** pour l'Habitat et les Transports.
- **le règlement du PLUI UH** comprend une partie écrite et un zonage. Il doit notamment respecter la Loi Climat et Résilience concernant la réduction de la consommation foncière qui correspond à la réduction de la moitié de la consommation observée entre 2011 et 2021. Il va faire l'objet de réunion d'échanges pour l'adapter aux spécificités du territoire.

2 – Les enjeux prioritaires liés à l'élaboration du PLUi-HD sont :

- d'anticiper la croissance de l'agglomération libournaise et organiser ses conditions d'accueil du fait du desserrement de la métropole bordelaise et de l'afflux migratoire induit sur les territoires voisins ;
- de passer d'une attractivité « subie » à une attractivité « choisie », tout en préservant et renforçant les valeurs identitaires du territoire ;
- de co-construire une politique de mobilités intra et extra CALI, en s'appuyant sur la réflexion menée dans le cadre du schéma des transports en commun ;
- de renforcer l'attractivité des centralités de la CALI afin que leur rayonnement bénéficie à l'ensemble du territoire intercommunal ;
- de favoriser la diversité des fonctions urbaines et rurales, la mixité sociale dans l'habitat, la répartition équilibrée entre emploi/habitat/commerces et services ;
- de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire.

Le projet de PADD répond aux grands objectifs figurant au sein de la délibération de prescription de la procédure d'élaboration du PLUi.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui précisent ces objectifs, et sur lesquelles le Conseil Municipal est amené à débattre sont les suivantes :

- **Renouer avec les composantes fondamentales de l'environnement**
 - 1. L'eau, facteur déterminant du territoire...
 - 2. Des paysages à valoriser
 - 3. Une désartificialisation des sols à opérer
- **Repenser l'attractivité démographique et résidentielle du territoire**
 - 1. La complémentarité au service du projet
 - 2. Une mixité de logements à déployer territorialement
 - 3. Un renouveau du développement urbain résidentiel
- **Conforter et équilibrer les bassins de vie et d'emplois du territoire**
 - 1. Un équilibrage des pôles économiques du territoire
 - 2. Déployer une politique de mobilité pour accompagner le développement et l'équilibre du territoire
 - 3. Des cœurs de ville à soutenir dans leur renouveau

Madame le Maire ouvre le débat et demande aux Conseillers Municipaux de faire part de leurs remarques, observations ou questions.

Le Conseil Municipal partage favorablement les orientations générales du PADD mais fait observer que l'entretien régulier des berges des cours d'eau soit prévu dans ce document pour en faciliter l'accès et éviter les inondations

II – RENOUELEMENT DE NOTRE ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT DU CENTRE DE GESTION

Nous adhérons au service de remplacement et de renfort proposé par le Centre de Gestion depuis 2020. La convention d'une durée de 5 ans arrive à terme.

Il permet aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel, en vue de pallier l'absence momentanée d'un agent ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort en contre partie du paiement d'un forfait horaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de cette adhésion et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

III – OUVERTURE DE CRÉDITS SUR LE BUDGET 2024

Il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget 2024 :

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Entretien voirie	3 500,00 €	Dotation solidarité rurale	14 700,00 €
Frais personnel (PPR, remplacement)	10 000,00 €		
Honoraires commissaire enquêteur	1 200,00 €		
INVESTISSEMENT			
Installation de voirie	2 900,00 €	Subvention Département	5 100,00 €
Mobilier (vidéo projecteur)	1 100,00 €		

Ces nouvelles dépenses, approuvées par le Conseil Municipal, seront compensées par des recettes supplémentaires non prévues au budget.

IV – DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES LANDES (VENTE SANCIER)

L'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du chemin des Landes a reçu un avis favorable du Commissaire Enquêteur. L'approbation du nouveau tableau de classement de la voirie communale fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Cette portion de chemin, ainsi que le fossé de remembrement traversant sa propriété seront vendus à M. SANCIER.

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- confirme sa décision de vendre à M. SANCIER cette portion de chemin qui sera bornée prochainement et le fossé de remembrement,
- fixe le prix à 0,25 € le m² auxquels seront ajoutés les frais pris en charge par Monsieur SANCIER comme convenu,
- autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente.

V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Un de nos agents technique, actuellement placé en disponibilité d'office pour raison de santé, a fait une demande Période de Préparation au Reclassement. Cette PPR va débuter le 29 octobre pour une durée d'un an. Cet agent percevra son salaire en intégralité. La commune ne pouvant réintégrer cet agent sur un poste administratif, cette PPR doit lui permettre de faire des recherches d'emploi. La commune n'a aucune obligation de résultat, simplement des obligations de moyens (bureau avec un poste informatique). L'agent sera encadré par le Centre de Gestion et Madame DUFOSSÉ, Conseillère Municipale déléguée aux Ressources Humaines.

L'ordre de jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h50

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Edith NAUZE

Paquerette PEYRIDIEUX